

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2008

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean DENAIS, M. Didier BUQUIN, M. Charles RIERA, Mme Patricia FAVRE-VICTOIRE, M. Gilles CAIROLI, Mme Michèle CHEVALLIER, Mme Chantal CHAMBAT, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Lucien VULLIEZ, M. Michel PITTET, Mme Marie-Martine DICK, M. Claude DETRAZ, Mme Joëlle BOUCHIER, M. François PRADELLE, Mme Elisabeth BONDAZ, M. Antonio FERNANDES, Mme Chantal DARCO, M. Jean-Claude DRUART, Mme Marie-Christine DESPREZ, M. Laurent GRABKOWIAK, Mme Jacqueline SIROUET, Mme Evelyne GARÇON, M. Jean-Paul GERARD, Mme Edith LANVERS, M. Guy HAENEL, M. Georges CONSTANTIN, Mme Christiane ALBERTINI-PINGET, Mme Virginie JOST-MARIOT, M. Paul LORIDANT, Mme Brigitte BAPT-DUFRESNE, M. Christophe ARMINJON, M. Didier CHESSEL, M. Stéphane GANTIN, M. Cédric DALIBARD.

ETAIENT EXCUSES :

Mme Edith GALLAY-BRUNET, M. Samir ZIANE, M. Jean-Paul MOILLE, Mme Jocelyne RAYMOND, Mme Annie PREVAND.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom par application des dispositions de l'article L. 2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
Mme Edith GALLAY-BRUNET	à	Mme Chantal CHAMBAT
M. Samir ZIANE	à	M. Michel PITTET
M. Jean-Paul MOILLE	à	M. Georges CONSTANTIN
Mme Jocelyne RAYMOND	à	M. Christophe ARMINJON
Mme Annie PREVAND	à	M. Didier CHESSEL

Le Conseil a nommé M. FERNANDES, secrétaire de séance.

Monsieur le Maire a donné lecture des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. le Maire présente au nom de l'ensemble du Conseil Municipal ses condoléances à M. DALIBARD qui vient de perdre son grand-père. De plus, il a une pensée toute particulière pour M. Michel LHOMME, membre du CCAS et membre fondateur de « collectif solidarité 2008 », décédé dernièrement.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 19 novembre 2008 est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire précise qu'une nouvelle délibération a été insérée dans les sous-mains sur le versement d'une indemnité par la Ville de CHOLET concernant une mutation d'un agent municipal. Il ajoute qu'une fiche résumant les actions du FISAC a été aussi ajoutée ainsi que deux délibérations complétées suite à la CAO et 2 pages modifiées de la présentation du budget.

Compte tenu de ces ajouts, l'ordre du jour est approuvé.

ADMINISTRATION GENERALE

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL – COMMISSION DE REVISION DES LISTES ELECTORALES

L'article L.17 du Code Electoral dispose que, pour chaque bureau de vote, une commission administrative dresse et révisé la liste électorale de la Commune.

Cette commission se compose de trois membres, comme suit :

- de M. le Maire ou de son représentant (membre du Conseil Municipal),
- d'un délégué de l'administration désigné par le Préfet ou le Sous-Préfet,
- d'un délégué choisi par le Président du Tribunal de Grande Instance.

Les missions principales des membres consistent à statuer sur les demandes d'inscription, à examiner la liste des inscrits d'office au titre des articles L.11-1 et L.11-2 du Code Electoral et à procéder aux radiations.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal désigne, après vote à scrutin secret et à l'unanimité, trois conseillers, représentants M. le Maire, en remplacement des trois précédents membres ne faisant plus partie du Conseil Municipal actuel :

- M. Lucien VULLIEZ pour la liste générale et les bureaux 1, 3 à 6, 15 et 16
- Mme Christiane ALBERTINI-PINGET pour les bureaux 2, 17 à 22
- M. Cédric DALIBARD pour les bureaux 7 à 14

RESSOURCES HUMAINES

PERSONNEL COMMUNAL – MUTATION D'UN AGENT MUNICIPAL : VERSEMENT D'UNE INDEMNITE PAR LA VILLE DE CHOLET

Les dispositions de l'article 51 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 relatives aux modalités de mutation des agents de la fonction publique territoriale, ont été complétées par la loi n°2007-209 du 19 février 2007, afin d'assurer une certaine stabilité des effectifs des agents après leur période de formation, et ne pas faire supporter des charges indues aux collectivités dont les agents opéraient pour une mutation à l'issue d'une période de formation professionnelle.

Les textes prévoient désormais que lorsqu'un agent est muté dans les trois années qui suivent sa titularisation, la collectivité d'accueil verse une indemnité à la collectivité d'origine, au titre :

- de la rémunération perçue par l'agent pendant le temps de formation obligatoire,
- du coût, le cas échéant, de toute formation complémentaire suivie par l'agent durant ces trois années.

Un agent communal ayant sollicité sa mutation auprès de la commune de CHOLET, conduit à l'application de ce dispositif, et à un recouvrement par titre de recette qui nécessite, selon le comptable public, l'adoption d'une délibération par le Conseil Municipal

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, d'établir un titre de recette d'un montant de 10 418.50 € à l'encontre de la Ville de CHOLET.

<p style="text-align: center;">DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</p>
--

PROJET FISAC – PROGRAMME D' ACTIONS DE LA TRANCHE 2

L'Etat a mis en place depuis plusieurs années un fond spécialisé en faveur du commerce et de l'artisanat en vue de créer un lien de solidarité entre les grandes surfaces et le petit commerce indépendant. C'est ainsi que les ressources affectées aux opérations de revitalisation du petit commerce proviennent d'une taxe prélevée sur la grande distribution.

Le Ministère du Commerce et de l'Artisanat a validé en mai 2007 le programme d'actions de la première tranche proposé par la Commune de Thonon-les-Bains.

Au terme de 18 mois de mise en œuvre, les effets se sont avérés positifs. Le taux de réalisation des opérations de la première tranche (équivalent à environ 70%) permet à la Commune et ses partenaires de proposer un second programme d'actions à mettre en œuvre pour les années 2009 et 2010.

La seconde tranche du programme FISAC s'articule autour de deux axes : des opérations urbaines et des actions commerciales.

Sur proposition de Mme BAUD-ROCHE, le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- se prononce sur le programme d'actions de la phase 2 et
- autorise M. le Maire à déposer un dossier FISAC pour la tranche 2 auprès de M. le Préfet.

Mme BAUD-ROCHE présente un diaporama :

Ce soir, dans ce conseil, nous allons beaucoup parler d'économie. Et le premier sujet qui est à l'ordre du jour est le programme de la tranche 2 du FISAC.

C'est un moment important et on peut noter la présence, parmi nous ce soir, du bureau de la CCIAT, association des commerçants de Thonon et de son Président Jean Marie HUITEL.

Avant toute chose, je voulais vous dire que cette tranche 2 est le résultat d'un travail collectif et elle témoigne d'un engagement et d'une motivation de tous les acteurs publics et privés.

Une large consultation a été engagée. La commission Economique du 11 décembre a validé cette tranche 2, en même tant que le comité de pilotage, qui réunit l'ensemble des partenaires.

Pour terminer mon introduction, je voulais vous rappeler que le FISAC est une opération urbaine, une procédure d'Etat pour redynamiser l'activité commerciale des centres villes. C'est souvent un contrat qui se décline en 3 tranches : des tranches de 12 à 24 mois.

Le Conseil Municipal a voté lors de sa séance du 19 décembre 2006, une délibération qui avait engagé la Ville dans le FISAC.

4 enjeux étaient apparus :

- *Renforcer l'identité et l'image de Thonon comme lieu de vie*
- *Elargir le périmètre perçu du centre ville*
- *Dynamiser et optimiser son usage et son fonctionnement*
- *Améliorer l'attractivité de l'appareil commercial*

Ces enjeux, n'ont pas été définis par hasard. Ils ont été la conclusion d'une étude et d'un diagnostic sur notre centre ville, fait en 2006.

Ce diagnostic avait noté un certain nombre de faiblesses et de forces, de notre cœur de ville. Et un programme d'action avait été mis en place. Il avait pour objectif, bien évidemment, de mobiliser les forces et de corriger les faiblesses.

Ce plan d'action avait fait l'objet d'une signature en Mairie, le 11 mai 2007.

C'était la signature de la tranche 1, entre :

- *la Ville de Thonon,*
- *le Sous-Préfet qui représentait le Ministère des PME, du commerce et de l'artisanat.*
- *la CCIAT, commerçants de Thonon sous le label « Vitrines de vos envies »*
- *la Chambre des métiers et de l'artisanat*
- *et enfin la chambre de commerce et de l'industrie, avec le Président METRAL.*

Si l'évènement était si officiel, c'est que les enjeux étaient importants.

En tranche 1, il y avait tout de même un investissement de la CCIAT et des entreprises privées de plus de 90 000 €.

Pour la ville de Thonon, c'était un engagement de 386 755 €.

Et la tranche 1, c'était 11 actions pour 570 268 € dépensés.

Cela valait bien un moment officiel.

La tranche 1 avait des objectifs très clairs.

Elle s'articulait autour de 2 volets :

- *l'urbanisme commercial essentiellement porté par la ville*
- *et le dynamisme commercial porté par la CCIAT*

Bilan de la 1^{ère} tranche du FISAC :

Nous avons réalisé 83% de notre plan d'action. Ce qui nous permet d'engager dès ce soir la tranche 2, si le Conseil Municipal est d'accord.

Il faut savoir que le FISAC de Thonon est l'un de ceux qui marche le mieux en Haute-Savoie. Annecy est un échec total pour l'instant. - St Julien semble vouloir redémarrer après des années d'arrêt - Annemasse, ça va pas très bien - Cluses ça a plutôt bien fonctionné - Evian termine le sien....mais n'a pas encore leur bilan.

Présentation de la tranche 2 :

En résumé la tranche 2, c'est un montant de 1 701 566 € pour le commerce de centre ville.

Avec un effort financier de la Ville conséquent qui se monte de 1 047 988 € pour 16 actions inscrites.

En clair donc :

- *c'est 5 actions en plus.*

- et un investissement multiplié par 3 pour la ville.

Pour monter cette tranche 2 :

- Nous avons mis en place une plus grande concertation, plus de consultation.
- Il faut savoir qu'aujourd'hui les commerçants sont impliqués dans toutes les démarches, même dans les commissions d'appel d'offre.
- Autre nouveauté : la commission économique, et c'est insolite, a pu intégrer le Comité de Pilotage.
- Cette démarche négociée, et totalement ouverte est aujourd'hui citée en exemple au niveau régional.
- On notera également que c'est véritablement un travail transversal qui implique tous les services de la Ville, que ce soit au niveau décisionnel, comme fonctionnel. Et je remercie Michèle CHEVALLIER, comme Joël et Lucien VULLIEZ qui travaillent à mes côtés sur ce projet.
- autre nouveauté, nous avons créé un outil d'évaluation de notre FISAC.
 - . Une grille d'appréciation qui est reprise aujourd'hui par la direction régionale du commerce et de l'artisanat.
 - . Il nous paraissait essentiel de se doter de ce genre d'outil pour voir si l'argent public utilisé, l'est à des fins utiles, tant sur le plan qualitatif que quantitatif.
- dans cette tranche 2, durant les années 2009 et 2010, nous allons travailler :
 - . sur le thème du développement durable
 - . sur la qualité urbanistique, commerciale, grâce à des aménagements, à un plan lumière et un plan de sonorisation
 - . pour un espace public attractif et mieux géré
 - . et créer un outil pour anticiper au mieux des installations commerciales

Alors axe par axe :

Le fonctionnement :

- **Axe 0 :**
 - o Il s'agit de la création d'un poste de chargé de mission FISAC.
 - o La fiche de poste sera d'ailleurs rédigée en collaboration avec la CCIAT ; pour être bien d'accord sur les missions de ce chef de projet. (et éviter tout mal entendu, pour que les choses soient claires dès le début...)
- **Axe 1 :**
 - o **Site internet :** c'est une action de la CCIAT.
 - o **Embellissement des friches commerciales.** Action Ville de Thonon Partant du principe qu'il est important pour le commerce d'avoir un environnement qui ne fait pas fuir le chaland, nous allons mettre en place, c'est un essai, des écrans sur les vitrines des commerces qui sont vides et en friches depuis un certain nombre d'années pour certain.
- **Axe 2 :**
 - o **Fiche 4a :** dynamiser les points de vente. Action portée par la CCIAT. Elle existait déjà dans la tranche 1 et c'était un vif succès. Cycle de formation pour apprendre à faire de belle vitrine et à aménager son point de vente.
 - o **Fiche 4b : nouvelle action.** c'est la même fiche que la précédente, mais plus sur l'aspect lumière des vitrines et devantures, avec une formation à l'économie d'énergie
 - o **Fiche 5 : nouvelles actions également.** Ce sont des formations en anglais. Porté par la CCIAT des formations de 30 heures que s'y tiendront à Thonon, en local.

- **axe 3 :**
 - **fiche 6a :** ce sont toutes les manifestations des commerçants. Festival du goût, opération Noël, le printemps de la mode, et une opération à Pâques.
 - **Fiche 6b :** ce sont des animations proposées, entre autre, par Thonon-Evènement, qui travaille beaucoup avec les commerçants aujourd'hui. Le but est de dynamiser le centre, de promouvoir la ville et de créer des ambiances pour augmenter la fréquentation du centre et d'augmenter le chiffre d'affaire du centre ville. Car le but ultime est bien celui là.
- **axe 4 :**
 - **fiche 7 :** l'objectif ici est de se doter d'un outil qui nous permettra de mieux connaître le tissu économique de la zone FISAC. Il nous permettra de prévoir et de mieux anticiper les implantations commerciales.

L'investissement :

- **Axe 1 :** objet et de permettre aux commerçants de créer leur office de commerce. Action CCIAT
- **Axe 2 :** opération rénovation de vitrine. Elle existait déjà. Action portée par les commerçants
- **Axe 4 :** fonctionnement du centre ville
 - comment gérer la circulation voiture, camion, piéton et vélo dans le centre
 - et créer un parking périphérique au centre, pour désengorger le centre.
- **Axe 5 :** les investissements pour le plan lumière toute l'année, avec un plan lumière pour Noël ; et un plan de sonorisation
- **Axe 6 :** c'est le plan terrasse. On veut ici faire pour les terrasses ce que l'on a fait avec succès pour les vitrines.

Récapitulatif du plan financier pour le fonctionnement

On notera l'engagement important de la CCIAT et aussi des commerçants qui agissent parfois en nom propre.

Pour ce qui est des investissements, ils concernent surtout la ville pour près de 75%.

Au total, c'est un plan pour 2 ans, de 1 701 566 € dont plus d'un million pour la Ville de Thonon en engagement.

Vu les sommes en jeu, on ne peut pas douter du soutien de la ville pour le commerce et l'artisanat thononais. Et j'invite à présent tous les commerçants, quel qu'ils soient à s'approprier ce plan FISAC pour que tous ensemble nous contribuons au dynamisme du centre ville.

Comparatif tranche 1 et tranche 2 :

La ville triple son effort en fonctionnement et aussi en investissement.

M. CONTANTIN se réjouit de ce document. Il souhaite avoir des informations supplémentaires sur la charte des terrasses, aucune précision n'est indiquée dans le dossier. Il craint que la problématique de l'accessibilité du Chablais soit un frein à tous ces efforts réels. Il ne sait pas si le contournement a eu des conséquences positives ou négatives pour les commerçants du centre ville. Il précise que l'activité commerciale du Chablais est très liée à son accessibilité par tous les moyens de transports.

Mme BAUD-ROCHE précise que seulement deux dossiers proposés par les commerçants ont été déposés afin de rénover leurs vitrines, qui seront financées directement par les

commerçants. Concernant la charte des terrasses, aucun budget n'est prévu pour le moment. Deux ans sont nécessaires pour lancer une concertation et mettre en place cette charte. L'investissement viendra en tranche 3. Elle est d'accord avec M. CONSTANTIN sur le fait que l'accessibilité du Chablais mais ce n'est pas le rôle du FISAC. Malgré tout il est nécessaire d'aider le chaland à accéder au centre ville. Elle précise que deux cessions de formation pour la mise en valeur des vitrines ont été réalisées et qu'il est juridiquement impossible de financer une entreprise privée.

M. DALIBARD s'associe totalement à ces deux plans et remercie les services ainsi que la Présidente pour la qualité des documents présentés. Mais il s'inquiète pour les commerçants qui exercent en dehors du plan FISAC, tout dépendra du plan de circulation.

Mme BAUD-ROCHE explique que le FISAC va au-delà du centre ville. Cette zone a été définie, en son temps, en concertation avec les commerçants, la Chambre des Métiers et l'Etat.

M. le Maire conclut en expliquant qu'il faut se battre pour la réalisation de la liaison Machilly-Thonon pour assurer le désenclavement routier du Chablais.

URBANISME

CONTOURNEMENT ROUTIER DU HAMEAU DE MORCY – ACQUISITION FONCIERE – TERRAIN SECTION BI N°130

Sur proposition de M. VULLIEZ, le Conseil Municipal, par 27 voix pour, 6 oppositions (M. CONSTANTIN, M. CONSTANTIN porteur du pouvoir de M. MOILLE, Mme ALBERTINI-PINGET, Mme JOST-MARIOT, M. LORIDANT, Mme BAPT-DUFRESNE) et 6 abstentions (M. ARMINJON M. ARMINJON porteur du pouvoir de Mme RAYMOND, M. CHESSEL, M. CHESSEL porteur du pouvoir de Mme PREVAND, M. GANTIN, M. DALIBARD), :

- retient l'option qui privilégie un tracé en bordure du hameau de Morcy,
- autorise la Commune à se substituer à la SA IMMOBAT et à acquérir le terrain d'une superficie de 5 270 m² au prix de 105 400 €.
- autorise M. le Maire à signer l'acte authentique à intervenir, celui-ci devant être établi par Me Yannick GARNIER, notaire du vendeur, en collaboration avec Me BALLARA-BOULET, notaire conseil de la Commune, aux frais de la Commune.

M. CONSTANTIN explique qu'il ne s'agit pas de remettre en cause le contournement de Morcy, qui est un projet utile pour relier physiquement la réalisation Machilly-Thonon, mais le calendrier ne présente pas selon lui d'urgence absolue. Il ne comprend pas pourquoi la ville achète aujourd'hui ce terrain à 20 €/m² alors qu'au mois de janvier elle pourrait l'avoir à 3€/m², c'est du gaspillage !

M. ARMINJON demande quel est l'intérêt d'acquérir un terrain classé en zone agricole à 3 €/m². Il rajoute que l'urbanisme est d'utilité publique.

M. VULLIEZ précise que le compromis de vente date du 24 juin 2008. Le tracé retenu est plus économe au niveau des terrains neutralisés.

M. ARMINJON précise qu'il s'interroge sur les conditions d'acquisition, concernant le choix du tracé il est tout à fait d'accord.

M. VULLIEZ répond que la Ville ne peut pas préempter sur un terrain agricole.

M. le Maire ajoute que le vendeur ne veut pas céder ce terrain à la Commune. Si une Déclaration d'Utilité Publique est lancée, il y aura le problème du réemploi pour les agriculteurs, c'est pour cela que le prix du terrain augmente. Cette acquisition est une opportunité vis à vis des lois environnementales et pour régler le problème d'un passage d'une voie ferrée.

M. ARMINJON propose d'utiliser la procédure d'emplacement réservé.

M. le Maire demande comment réaliser le projet de voirie si le propriétaire ne veut pas vendre. Il ajoute que l'objectif est de réaliser les travaux en 2009.

AVENUE DE RIPAILLE – REGULARISATION DE LA SITUATION FONCIERE AU DROIT DE LA PROPRIETE DE LA SNC LES JARDINS DE RIPAILLE – CESSION GRATUITE AU PROFIT DE LA COMMUNE – PARCELLE SECTION AB N°174

Dans le cadre de la procédure de bornage du terrain de la SNC LES JARDINS DE RIPAILLE, le géomètre en charge de cette mission a constaté qu'une petite bande de terrain triangulaire appartenant à la société fait partie intégrante de la voie communale Avenue de Ripaille.

Cette parcelle doit être cédée gratuitement à la Commune ainsi que le prévoit l'arrêté de permis de construire délivré le 25 janvier 2007 en vue de la réalisation d'un ensemble immobilier de 19 bâtiments.

Aussi, la SNC LES JARDINS DE RIPAILLE a demandé à la Commune de régulariser la cession prévue.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- accepte la cession gratuite au profit de la Commune de la parcelle de terrain appartenant à la SNC LES JARDINS DE RIPAILLE d'une superficie de 274 m²,
- décide l'incorporation de cette parcelle dans le domaine public communal,
- autorise M. le Maire à signer l'acte authentique à intervenir, celui-ci devant être établi par le notaire désigné par la SNC LE JARDINS DE RIPAILLE, aux frais de la Commune.

M. CONSTANTIN regrette que la Ville n'ait pas récupéré plus de terrain.

M. le Maire explique qu'il aurait été nécessaire de le justifier.

TRAVAUX

EXTENSION DU GYMNASSE DU COLLEGE DE CHAMPAGNE – CHOIX DU MAITRE D’ŒUVRE – AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE

Par délibération du 28 mai 2008, le Conseil Municipal a approuvé le programme des travaux d’extension et de rénovation du gymnase du collège de Champagne. Une surface de 1 000 m² sera ajoutée aux 1 300 m² du gymnase actuel, permettant ainsi une meilleure utilisation du bâtiment, par les élèves du collège la journée et par les associations sportives en soirée.

Compte tenu du montant des honoraires de maîtrise d’œuvre évalué à 295 000 € hors taxes, la Commune a organisé un concours sous forme anonyme afin de choisir le groupement chargé de cette maîtrise d’œuvre.

Le jury de concours, désigné par arrêté du 23 juin 2008, s’est réuni le 17 juillet 2008 et a proposé une liste de 3 candidats admis à concourir :

- groupement Atelier DUJOL
- groupement FERRAND-SIGAL
- groupement RIZZOLIO

Sur proposition de M. CAIROLI, le Conseil Municipal, à l’unanimité, :

- attribue le marché au groupement RIZZOLIO
- autorise M. le Maire à signer le marché
- autorise M. le Maire à déposer la demande de permis de construire.

M. le Maire remercie les services pour le travail effectué.

REFECTION DE L’AVENUE DE SAINT-DISDILLE – 2^{EME} TRANCHE – TRAVAUX D’ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS

Il a été décidé lors du budget 2008 d’engager la réfection complète de l’avenue de Saint Disdille et ce en plusieurs tranches compte tenu de l’importance des travaux et de la longueur de la voie.

Ainsi, une première tranche a consisté en la réfection de la section comprise entre le Chemin de la Forêt et les serres municipales. Le montant de cette première tranche aujourd’hui terminée, s’élève à 1 401 682.37 € TTC.

Il convient de poursuivre cette opération en réalisant une deuxième tranche d’aménagement pour la section comprise entre les serres municipales et le parc de la châtaigneraie. Les travaux se dérouleront du 12 janvier au 3 juillet 2009.

Sur proposition de M. VULLIEZ, le Conseil Municipal autorise, à l’unanimité, M. le Maire à signer le marché de travaux d’enfouissement des réseaux aériens d’éclairage public, d’électricité (ERDF) et de téléphone (France Télécom) avec l’entreprise INEO RESEAUX SUR EST pour un montant de 106 227.29 € TTC.

AMENAGEMENT DE L'OFFICE DU TOURISME AU CHATEAU DE SONNAZ – AVENANT N°2 EN REGULARISATION AU MARCHE DE TRAVAUX

Par délibération du 26 juillet 2007, le Conseil Municipal a approuvé le programme de l'aménagement de l'Office du Tourisme au Château de Sonnaz.

Ce projet, confié au groupement de maîtrise d'œuvre GRASSA & Associés, a pour objet de réaménager certaines salles du rez-de-chaussée pour accueillir le public. Il comprend également la fermeture de la coursive d'entrée existante, la réhabilitation de l'étage destiné à recevoir les bureaux et la salle de réunion, ainsi que la rénovation complète du logement existant.

Par délibération en date du 23 avril 2008, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer des avenants pour les lots 1, 2, 3, 5, 9 et 10 portant le montant total des travaux à 748 534.61 € TTC.

A ce jour les travaux sont terminés. Toutefois, lors de la présentation de son décompte général et définitif, l'entreprise d'électricité SPIE SUD-EST (lot 10) demande la prise en compte de modifications non intégrées au premier avenant ce qui portait à 756 118.41 € TTC le montant total de ces travaux.

Sur proposition de M. VULLIEZ, le Conseil Municipal autorise, par 33 voix pour et 6 abstentions (M. CONSTANTIN, M. CONSTANTIN porteur du pouvoir de M. MOILLE, Mme ALBERTINI-PINGET, Mme JOST-MARIOT, M. LORIDANT et Mme BAPT-DUFRESNE), M. le Maire à signer l'avenant n°2 au marché de travaux.

M. CONSTANTIN demande si d'autres travaux sont à venir pour l'Office du Tourisme.

M. VULLIEZ répond que non.

RESTAURATION DE LA BASILIQUE SAINT FRANCOIS DE SALES – CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE – AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE

Par délibération du 30 juillet 2008, le Conseil Municipal a approuvé le programme de la 2^{ème} et 3^{ème} phases des travaux de restauration de la basilique St François de Sales comprenant la réfection de la charpente, de la couverture et de la cuivrierie des bas côtés du transept et du cœur, ainsi que l'élévation des barres bas-côtés et des baies.

La commune a organisé un appel d'offres dont la commission est composée comme un jury de concours afin de choisir le groupement de maîtrise d'œuvre.

La commission s'est réunie le 17 novembre 2008 et le 1^{er} décembre 2008 et a attribué le marché à l'unanimité au groupement NAVIGLIO / LEDOUARIN pour un montant de 183 680 € HT.

Sur proposition de Mme FAVRE-VICTOIRE, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, :

- M. le Maire à signer le marché
- M. le Maire à signer toute demande d'autorisation d'urbanisme se rapportant à ce projet.

FINANCES

CONVENTIONNEMENT AVEC UNE ASSOCIATION POUR LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION – COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL

Depuis la loi n°2000-231 du 12 avril 2000 et son décret d'application n°2001-495, les collectivités sont dans l'obligation de passer des conventions pour l'attribution de subventions au-dessus de 23 000 €.

En application de ces dispositions, le Conseil Municipal du 18 janvier 2006 a approuvé une convention liant la Commune et le Comité des Œuvres Sociales du personnel de la Ville de Thonon, des syndicats intercommunaux et du Centre Communal d'Action Sociale et a autorisé M. le Maire à la signer.

Sur proposition de M. BUQUIN, le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- renouvelle le conventionnement avec l'Association,
- adopte la convention d'objectif
- autorise M. le Maire à la signer.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ESPACE LEMAN – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION RHONE-ALPES AU TITRE DU CDRA POUR L'AMENAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITES

La Région Rhône-Alpes, au titre de l'action 1.4 du Contrat de Développement Rhône-Alpes du Chablais (CDRA), encourage l'aménagement de zones d'activités et accorde en considération à la Communauté de Communes du Bas Chablais une subvention de 52 000 € en faveur de l'aménagement de la zone des Bracots.

La Communauté de Communes du Bas Chablais a souhaité affecter 40 500 € de cette subvention sur les travaux de l'Espace Léman et au bénéfice de la Commune de Thonon-les-Bains qui assure la maîtrise d'ouvrage des opérations pour le compte des 2 collectivités.

Sur proposition de Mme BAUD-ROCHE, le Conseil Municipal, autorise, à l'unanimité, M. le Maire à solliciter une subvention de 40 500 € auprès de la Région Rhône-Alpes au titre du CDRA du Chablais pour l'aménagement de l'Espace Léman.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ESPACE LEMAN – CONVENTION COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BAS CHABLAIS / UCETAM / MAIRIE DE THONON-LES-BAINS POUR LA REALISATION DE LA SIGNALETIQUE

Afin de bénéficier, dans les meilleures conditions, de la mise en service du contournement de Thonon-les-Bains, la Ville de Thonon-les-Bains, la Communauté de Communes du Bas Chablais (CCBC) et l'Union des Commerçants de l'Espace de Thonon-Anthy-Margencel (UCETAM) ont mené une étude portant sur la circulation et la signalétique de la zone commerciale pour appréhender au mieux les incidences de cette nouvelle voie sur la desserte et le fonctionnement interne de cet espace et d'en revoir en conséquence la signalétique.

En effet, la zone est divisée en sous-secteurs (Marclaz I et II, Cinq Chemins, Pré-Biolat, Pré Robert ...) et le terme *Espace Léman* manque de lisibilité.

Suite aux conclusions de cette étude, les collectivités concernées et l'UCETAM envisagent une mise en œuvre opérationnelle du plan de signalisation et par conséquent l'acquisition de supports de signalétique. Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 135 000 €.

Sur proposition de Mme BAUD-ROCHE, le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- autorise M. le Maire à assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux pour le compte de la Communauté des Communes du Bas Chablais et de l'UCETAM,
- adopte le projet de convention et
- autorise M. le Maire à signer la convention avec la Communauté des Communes du Bas Chablais et de l'UCETAM.

M. CONSTANTIN craint que tous ces efforts ne soient noyés dans les panneaux publicitaires. Selon lui, la convention n'est pas assez ferme.

Mme BAUD-ROCHE explique que ce dossier dure depuis 2002, il est donc urgent de mettre en place cette signalétique.

M. DALIBARD explique que lors de la commission du 22 octobre, il avait des doutes sur la possibilité que les poids lourds puissent s'arrêter à l'endroit convenu afin de consulter le plan de repérage (Réseau Information Services) dans la zone d'activités.

Mme BAUD-ROCHE annonce qu'un rendez-vous avec le Conseil Général est pris pour le début d'année 2009.

M. le Maire souhaite réformer le règlement d'affichage et n'avoir qu'un règlement intercommunal sur toute cette zone.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION RHONE-ALPES AU TITRE DU CDRA POUR L'ANIMATION DU PROGRAMME DU FISAC

Par délibération du 20 décembre 2006, le Conseil Municipal autorisait M. le Maire à déposer auprès de la Préfecture un dossier de candidature FISAC et en approuvait le programme d'actions. Depuis le 10 mai 2007, le FISAC est opérationnel.

La Région Rhône-Alpes au titre de l'action 1.3 du Contrat de Développement Rhône-Alpes du Chablais (CDRA) encourage le déploiement du dynamisme commercial et peut accorder en considération une subvention de 7 500 € en faveur de l'animation du programme FISAC de la Commune de Thonon-les-Bains.

Sur proposition de Mme BAUD-ROCHE, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à solliciter une subvention de 7 500 € auprès de la Région Rhône-Alpes au titre du CDRA du Chablais.

CULTURE – ECOLE DE MUSIQUE DE THONON ET DU LEMAN – CONVENTIONNEMENT POUR SUBVENTION

Considérant que la convention entrée en vigueur le 1^{er} mars 2004 vient à expiration au 31 décembre prochain et sur proposition de Mme FAVRE-VICTOIRE, le Conseil Municipal approuve, par 33 voix pour et 6 oppositions (M. CONSTANTIN, M. CONSTANTIN porteur du pouvoir de M. MOILLE, Mme ALBERTINI-PINGET, Mme JOST-MARIOT, M. LORIDANT, Mme BAPT-DUFRESNE), le projet de convention et autorise M. le Maire à le signer.

Mme ALBERTINI-PINGET souhaite connaître les raisons du non renouvellement d'un des directeurs de l'Ecole de Musique de Thonon.

Mme FAVRE-VICTOIRE explique que la décision du non renouvellement est conforme à l'accord qui avait été passé avec les 3 structures en 2004 sur la fusion des 3 écoles de musique pour n'en faire qu'une seule : 3 directeurs restant en poste à l'EMTL de 2004 à 2006, soit 2 ans, laissant le temps de décider de celui parmi les 3 qui garderait le poste. Il a fallu attendre 2008, soit 4 ans avant d'avoir la décision. M. BEZIEAU est le seul à être diplômé. Il n'a pas saisi l'opportunité d'être le directeur et l'EMTL en a tiré les conséquences et a proposé de mettre fin à son contrat plutôt que celui de M. LANOVAZ ou M. LEMARC. Pendant ces dernières années, il a eu un glissement dans les fonctions de M. BEZIEAU qui faisait des interventions à l'Harmonie Municipale revenant sur les principes initiaux de séparation des missions enseignements entre l'EMTL et l'Harmonie pointés par M. CUKIER, inspecteur de l'enseignement musical à la DRAC en 2004 et sur l'illégalité des versements entre deux associations qui reçoivent des subventions de la Ville.

M. le Maire précise que ceci a été acté par tous les intéressés et qu'aucune décision n'a été prise pour pénaliser la culture.

M. CONSTANTIN demande si l'intéressé est un salarié communal.

Mme FAVRE-VICTOIRE précise qu'il travaille à mi-temps et qu'il exerce des fonctions d'enseignant dans d'autres écoles de musique.

M. CONSTANTIN souhaite savoir ce que devient le projet de M. BEZIEAU soumis en fin de printemps de cette année.

Mme FAVRE-VICTOIRE explique que rien n'est figé.

M. le Maire ajoute qu'il s'agit d'un projet de l'EMTL et non pas d'une personne.

CULTURE ET PATRIMOINE – FONCTIONNEMENT CHAPELLE DE LA VISITATION 2009 – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL ET A LA DRAC

Dans le cadre du fonctionnement de la Chapelle de la Visitation, le Service Culture et Patrimoine a présenté un dossier de demande de subvention au Conseil Général, au Conseil Régional et à la DRAC pour l'année 2009. Ce dossier a pour objet une demande de soutien pour le fonctionnement des expositions, y compris le coût du commissariat d'exposition assuré par M. Philippe PIGUET.

Le coût total de cette opération s'élève à 50 167 € hors taxes et la part de subventionnement serait de 41.87%, soit :

Dépenses H.T.		Recettes H.T.	
Frais de réalisation des expositions 2009	40 134 €	Part de la Ville de Thonon (58.14%)	29 167 €
Frais de commissariat, Organisation et production	10 033 €	Part du Conseil Régional (15.95%)	8 000 €
		Part du Conseil Général (9.97%)	5 000 €
		Part de la DRAC (15.95%)	8 000 €
TOTAL H.T.	50 167 €	TOTAL H.T.	50.167 €

Sur proposition de Mme FAVRE-VICTOIRE, le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- approuve cette opération, à hauteur de 29 167 € H.T. pour la Commune,
- autorise M. le Maire à faire la demande de subventions correspondante.

M. le Maire se félicite de la nouvelle disposition de la Chapelle.

CULTURE ET PATRIMOINE – MUSEE – AIDE A L'INVENTAIRE ARCHEOLOGIQUE DU DEPOT DE FOUILLES – DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC

Dans le cadre de l'inventaire des pièces archéologiques du Dépôt de Fouilles commencé en 2006, la Ville de Thonon souhaite présenter un dossier de demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour l'année 2009, dont l'objet est un soutien pour la poursuite de cet inventaire, sur la base d'un salaire à mi-temps sur 12 mois.

Le coût total de cette opération s'élève pour 2009 à 9 617 € H.T. et la part de subventionnement serait de 50%.

Sur proposition de Mme FAVRE-VICTOIRE, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette opération à hauteur de 4 808.50 € H. T. pour la Commune et autorise M. le Maire à faire les demandes de subvention correspondantes.

POLITIQUE DE LA VILLE – ESPACE GRANGETTE – REMBOURSEMENT DE PRESTATIONS AUX USAGERS D'ACTIVITES

Dans le cadre des activités organisées à l'Espace Grangette, des cours sont proposés sur le rythme de l'année scolaire et le paiement est effectué pour la totalité de l'année. Pour des motifs jugés légitimes, des personnes inscrites peuvent solliciter un remboursement partiel dès lors qu'elles n'ont pu bénéficier des prestations correspondantes.

Sur proposition de M. RIERA, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, le remboursement des personnes pour un montant total de 144.18 €.

POLITIQUE DE LA VILLE – SUBVENTION A LEMAN HABITAT – POSTE DE MEDIATEUR

Depuis le 1^{er} janvier 1999, LEMAN HABITAT a recruté un médiateur.

Cette personne a pour mission première de temporiser les conflits de voisinage et intervient comme agent d' « ambiance » sur les différents secteurs de la Commune.

Au fil des ans, les missions de ce médiateur n'ont cessé d'évoluer. Toutefois, des problèmes persistent, en particulier à Collonges et la Versoie, quartiers jugés comme prioritaires dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Social (CUCS), signé le 5 juin 2007 avec l'Etat et la Région.

Le coût du poste pour l'année 2008 est estimé par Léman Habitat à 31 483 € (salaires et charges, frais divers) et le financement prévisionnel est réparti comme suit :

- 15 425 € de subvention de l'Etat
- 8 029 € de fonds propres de Léman Habitat
- 8 029 € de la Commune au titre des crédits CUCS.

Sur proposition de M. CAIROLI, le Conseil Municipal approuve, 36 voix pour et 6 abstentions (les administrateurs de Léman Habitat : M. DENAIS, M. RIERA, Mme CHAMBAT, Mme DICK, Mme LANVERS, M. CONSTANTIN ne prenant pas part au vote), le versement de cette subvention de 8 029 € à Léman Habitat dans le cadre de ce projet.

POLITIQUE DE LA VILLE – VERSEMENT DES SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION 2008 DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE

Léman Habitat réalise deux aires de jeux à la Versoie et aux Harpes ainsi qu'un agorespace à Collonges et sollicite à ce titre une subvention communale de 36 705 € pour contribuer à l'équilibre financier des opérations.

Sur proposition de M. CAIROLI, le Conseil Municipal, par 33 voix pour et 6 abstentions (les administrateurs de Léman Habitat : M. DENAIS, M. RIERA, Mme CHAMBAT, Mme DICK, Mme LANVERS, M. CONSTANTIN) ne prenant pas part au vote, :

- attribue à Léman Habitat une subvention d'équipement d'un montant de 36 705 €
- approuve le projet de convention de financement
- autorise M. le Maire à signer la convention de financement fixant les modalités de versement.

EDUCATION – RESTAURATION SCOLAIRE – REVISION TARIFICATION ET REGLEMENT INTERIEUR 2008-2009 – TARIFICATION 2009-2010

Dans le cadre des activités du Service Education et après avis du comité consultatif de restauration scolaire qui s'est réuni le 2 décembre dernier, il est proposé de revoir la tarification de la Restauration Scolaire 2008-2009 à compter du 1^{er} janvier 2009 afin d'ajuster et clarifier les dispositions prise au mois de juin et notamment d'en modérer l'impact financier pour certaines familles :

- créer un tarif pour les consommations à titre exceptionnel des Thononais distinct du tarif appliqué aux extérieurs, basé non plus sur 100% du coût de production mais sur 75% (tarif 4 nouveau).
- appliquer le tarif de la famille + 25% dans les cas suivants :

- en cas d'ajout(s) au-delà des jours mentionnés lors de l'inscription
 - en cas d'annulation non signalée au plus tard la veille ouvrable
- appliquer le tarif de la famille dans les cas suivants :
- en cas d'ajout(s) demandé(s) par une famille inscrite « selon planning »
 - en cas de modification de(s) jours du forfait dans la même semaine, dès lors que le service Education est prévenu au plus tard la veille ouvrable.
- ne plus facturer à la famille les repas non pris dès lors que les parents auront informé le service Education de l'annulation au plus tard la veille ouvrable.

Propositions pour l'année scolaire en cours, à compter du 1^{er} janvier 2009 :

Quotient Familial	Thonon				Hors Thonon
	Enfants scolarisés			Adultes	Adultes et enfants (sauf classes spécialisées)
	Tarifs selon le quotient familial	Tarifs majorés de 25%	Exceptionnels	Tarif 5	Tarif 6
0 € à 620 €	Tarif 1	2.94 €	3.68 €	6.13 €	8.73 €
621 € à 750 €	Tarif 2	3.67 €	4.59 €		
Supérieur à 750 €	Tarif 3	4.59 €	5.74 €		
				Tarif 4	
				6.54 €	

Sur proposition de M. PITTET, le Conseil Municipal approuve, par 33 voix pour et 6 abstentions (M. CONSTANTIN, M. CONSTANTIN porteur du pouvoir de M. MOILLE, Mme ALBERTINI-PINGET, Mme JOST-MARIOT, M. LORIDANT, Mme BAPT-DUFRESNE), :

- la révision des tarifs de la restauration scolaire pour 2008-2009 à compter du 1^{er} janvier 2009,
- les modifications du règlement intérieur proposé et
- les tarifs de la restauration scolaire pour 2009-2010 à compter du 1^{er} septembre 2009.

M. LORIDANT explique qu'il reste cependant des problèmes importants à solutionner comme la diminution du tarif exceptionnel et l'inscription à titre exceptionnel quand les parents ne travaillent pas. Il précise que c'est une responsabilité collective de revoir ces problèmes.

M. le Maire précise que la gestion des familles en difficulté est de la compétence du Conseil Général, qui prend en charge la facture de la cantine pour ces familles.

M. PITTET ajoute que 57% des enfants domiciliés à Thonon payent le tarif 3. Le but est de désengorger la cantine puisqu'il n'y a plus assez de places pour accueillir les enfants à la cantine surtout dans les écoles du centre ville

M. CONSTANTIN explique qu'il faut anticiper ce problème. Le nombre d'enfants vivant dans des familles sous le seuil de pauvreté va augmenter et il faut s'organiser pour les prendre en charge.

M. le Maire souhaite limiter la restauration scolaire de confort.

M. ARMINJON explique qu'il serait nécessaire de se pencher à nouveau sur la Délégation de Service Public et sur les tarifs proposés afin de savoir si le délégataire fournit le bon service au bon prix. Il souhaite qu'un bilan de la DSP soit présenté lors d'un prochain Conseil Municipal et veut connaître le nombre d'enfants bénéficiant du tarif 1 et 2 ainsi que le nombre de repas annulés.

M. PITTET répond que 17% des repas pris sont en tarif 1 et 23% en tarif 2. Concernant les repas annulés, il y en a très peu.

M. ARMINJON remet en question le tarif du repas facturé lorsque l'annulation n'a pas été faite dans les temps. Il souhaite que le tarif appliqué soit le tarif plein. Tout le monde doit se responsabiliser et il faut arrêter de prendre les collectivités locales pour des « vaches à lait ».

M. le Maire partage le point de vue de M. ARMINJON, un bilan sera effectué en fin d'année scolaire et ce tarif sera réévalué à ce moment si nécessaire.

ALLOCATION DE VETERANCE DES SAPEURS POMPIERS – SUBVENTION AU SIDISST POUR PRISE EN CHARGE PAR LA VILLE

Le Comité du SIDISST, dans sa séance du 31 mars 2003, a souhaité que la Commune de Thonon prenne en charge la subvention versée à l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Thonon pour le versement des allocations de vétéran, au motif que celles-ci ne concernent que les Sapeurs Pompiers de Thonon et que cette somme n'a pas à être répartie entre les communes membres du Syndicat au titre des participations « critérisées ».

Toutefois, la dépense concernée doit figurer au budget du SIDISST en raison de la définition de ses compétences.

Sur proposition de M. GRABKOWIAK, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (M. CHESSEL ne participant pas au vote), le versement au SIDISST d'une subvention d'un montant égal à la somme demandée par l'Amicale des Sapeurs Pompiers pour la prise en charge de cette allocation de vétéran, soit, pour l'exercice 2008 : 3 219 €.

DECISION MODIFICATIVE N°4

Sur proposition de M. BUQUIN, le Conseil Municipal adopte, par 27 voix pour et 12 abstentions (M. CONSTANTIN, M. CONSTANTIN porteur du pouvoir de M. MOILLE, Mme ALBERTINI-PINGET, Mme JOST-MARIOT, M. LORIDANT, Mme BAPT-DUFRESNE, M. ARMINJON, M. ARMINJON porteur du pouvoir de Mme RAYMOND, M. CHESSEL, M. CHESSEL porteur du pouvoir de Mme PREVAND, M. GANTIN, M. DALIBARD), la décision modificative et les virements de crédits.

M. CONSTANTIN demande la signification de la récupération de 19 600 € concernant les travaux de la base nautique des Clerges.

M. le Maire explique que se sont des crédits non utilisés, la Ville fait appel à un cabinet spécialisé pour étudier les conditions de dépollution du site.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009

M. BUQUIN, à l'aide d'un diaporama, présente le projet de budget primitif 2009.

A noter en préambule de la présentation du budget : la transparence dont fait preuve la Municipalité avec la transmission du rapport du budget primitif contenant les mêmes informations que celles dont ont bénéficié les élus de la majorité pour les arbitrages.

Ainsi :

- les dépenses sont individualisées par service avec chaque variation d'activité chiffrée et expliquée
- chaque dépense d'investissement est détaillée à l'euro près, toutes les dépenses prévues figurent donc dans le document.

La première caractéristique du budget concerne la stabilité des taux fiscaux pour l'année 2009 (le vote formel des taux interviendra en mars) pour la sixième année consécutive.

Les mesures maximales d'abattements pour les taxes d'habitation des familles sont évidemment reconduites.

L'autofinancement net se situera à 2,678 M€ au budget 2009, il demeure tout à fait conséquent et traduit l'effort de la commune pour autofinancer une part significative de ses investissements.

Des dépenses d'équipement ambitieuses avec 14,4 M€ inscrits au BP 2009, le volume des réalisations 2009 devrait avoisiner ce chiffre compte tenu du volume important de reports de crédits 2008. A noter que 14 M€ de réalisations sont attendues en 2008, ce qui traduit là encore l'effort d'équipement sans précédent de la Ville.

L'endettement demeure à un niveau modéré avec 30,9 M€ attendus d'ici la fin de l'année.

La Ville initie ou poursuit en année pleine quatre opérations qui auront un impact significatif sur les dépenses et les recettes municipales :

- La première année pleine d'ouverture de la crèche Petits Pas Pillon aura un effet important sur les dépenses et recettes de la Ville.
- Le PLEA prendra encore de l'ampleur avec 650 enfants en bénéficiant en 2009.
- La politique de la Ville avec l'augmentation significative du périmètre des activités socioculturelles de l'Espace Granette.
- L'environnement avec une refonte du processus de tri sélectif.

La particularité de la Ville est de parvenir à dégager une épargne brute significative afin de rembourser la dette et autofinancer une part importante des investissements dès le stade du budget.

Dès le BP (avec des recettes minorées, conformément au principe de prudence budgétaire), le taux d'épargne est de près de 14% des recettes de fonctionnement (au CA il est généralement proche de 20% - il était même de 22,6% au CA 2006). Le taux d'épargne brute était de 15% au BP 2008.

Le poids du personnel est beaucoup plus faible qu'ailleurs (42,8 % des recettes contre 50% en général), traduction d'efforts constants de la Municipalité sur la maîtrise de son fonctionnement.

Le programme de dépenses d'équipement de 14,4 M€ est financé par l'épargne brute (6 M€) et les autres recettes d'investissement.

A noter qu'un emprunt d'équilibre de 8,3 M€ est inscrit au stade du budget.

Bien évidemment cette recette d'emprunt est hypothétique, compte tenu de la minoration volontaire des recettes au stade du BP, le niveau de l'endettement devrait être stabilisé à la fin de l'exercice 2009 aux alentours de 31 M€.

Les dépenses de personnel représentent 50% des dépenses de fonctionnement mais ce ratio n'est pas en soi significatif. En général, le personnel représente 55% des dépenses des communes (50% à Thonon).

Que ce soit en part des dépenses (50% contre 55% ailleurs), ou en part des recettes (42,5% contre 50% ailleurs), le poids des charges de personnel est plus faible que dans les autres communes, traduction du choix de la Ville de porter son effort sur l'équipement.

A noter par ailleurs que :

- le poids des frais financiers est tout à fait contenu puisqu'il ne représente que 4% des dépenses de fonctionnement de la Ville. Les évaluations communales des taux d'intérêts sont très prudentes, largement supérieures aux taux actuels du marché
- le poids des subventions d'équilibre versées aux régies municipales (parcs de stationnement, thermal, funiculaire) est tout à fait limité avec 2% seulement des dépenses de fonctionnement
- le poids des subventions est de 12%, avec 8% des dépenses municipales en subventions aux associations (soit plus de 3,1 M€) et 4% au CCAS (1,5 M€).

Les impositions directes (taxes ménages et Taxes Professionnelles) représentent 45% du total, niveau inférieur à 50% depuis la suppression de la part salaire décidée en 1999. En réintégrant la part salaire, le seuil de 50% serait atteint.

Les trois soldes d'épargne demeurent proches du maximum atteint en 2008 en dépit de la baisse de 600 K€ de la recette de DGF issue du recensement complémentaire.

L'épargne de gestion (soit les recettes de fonctionnement moins les dépenses de même nature donc hors frais financiers) se situe à un niveau élevé avec 7,5 M€. Rappelons que le budget est construit avec des hypothèses très prudentes avec une recette de 500 K€ quasi acquise mais non inscrite au BP, des fonds genevois estimés avec la plus grande prudence avec 1,6 M€ inscrit alors que nous avons touché en 2007 1,8 M€, des recettes de Taxes Professionnelles attendues en forte croissance alors que nous avons bâti le budget en retenant une croissance de 1% seulement, etc...

L'épargne brute s'inscrit avec 6 M€ en baisse de seulement 360 K€ par rapport au point haut atteint en 2008 alors que la perte de DGF que nous savions exceptionnelle est de 600 K€. Cela traduit donc une amélioration de la situation financière de la section de fonctionnement de la Ville en raisonnant en recettes récurrentes et dépenses récurrentes. L'épargne brute est d'ailleurs bien supérieure aux autres budgets depuis 2004 puisqu'elle n'était que de 5 M€ environ.

Enfin l'épargne nette (élément d'équilibre budgétaire), soit le solde de fonctionnement moins le remboursement de la dette se situe à 2,7 M€ ce qui permet de situer la bonne situation financière de la Ville.

Après avoir été proche de 36-37 M€ sur le mandat, il se situerait désormais à 30,9 M€ au 1^{er} janvier 2009, traduction des efforts de la Ville pour maîtriser son fonctionnement tout en investissant massivement : 10 M€ investis en 2005 et 2006, 12,4 M€ investis en 2007 et 14 M€ de réalisations attendues en 2008.

La Ville, grâce à une gestion rigoureuse a donc su hausser son effort d'équipement tout en diminuant de 20% la dette municipale.

La dette par habitant est passée de 1 170 € par habitant en 2005 à 960 € au 1er janvier 2009.

La Ville, avec 960 € de dette par habitant, se situe désormais nettement en-deçà de la strate qui affiche elle 1 100 € /hab.

La capacité de désendettement qui est un ratio essentiel d'analyse financière indique la capacité de la Ville à rembourser sa dette avec son épargne. Au BP 2009, le ratio se situe à 5,1 années soit un niveau excellent, le niveau à risque étant évalué à 10 ans.

En résumé, la Ville parvient en 2009 à dégager de son fonctionnement des marges importantes pour permettre d'autofinancer une part significative d'un programme ambitieux de plus de 14 M€ d'investissements tout en maintenant un endettement modéré et des taux de fiscalité bien inférieurs à la moyenne comme le démontrait l'enquête du magazine capital qui classait la Ville de Thonon la 40ème moins chère de France en impôts locaux sur les 340 Villes de plus de 10 000 habitants.

En 2009, la part municipale du prix de l'eau augmentera de 2% pour se situer à 1,48 €.

Il est décidé d'augmenter la part du prix de l'eau affectée au budget de l'eau et de baisser celle allouée au budget assainissement afin de financer un programme d'investissements plus important.

A noter sur le budget eau, comme sur le budget assainissement et sur les eaux minérales une constante qui se retrouve au niveau national, à savoir la diminution des consommations d'eau. Le volume d'investissements envisagé pour 2009 est de 1,4 M€.

Les investissements du budget assainissement seront en forte réduction en 2009 après les lourds travaux réalisés dans le cadre du chantier du contournement. En conséquence, le volume d'investissements sera limité à 641 500 €.

La régie du port affiche une situation satisfaisante en section de fonctionnement ce qui permet d'autofinancer totalement des investissements évalués à 184 K€ en 2009.

Budget du Thermal : A la faveur de la diminution des frais financiers de 9 K€ la subvention d'équilibre diminuera d'autant pour se situer à 184 K€ contre 193 K€ au budget 2008.

A noter sur le thermal que le budget sera éventuellement modifié en cours d'année suivant les résultats des négociations avec un changement de délégation et/ou de délégataire ou la poursuite du contrat actuel.

Le budget des parcs intègre depuis 2006 le parc du Belvédère suite aux travaux de modernisation et de mise en conformité.

Le contrat étant marqué par un mécanisme d'intéressement en faveur du délégataire en fonction d'objectifs de qualité du service, il est retenu une hypothèse de bénéfice par le délégataire de l'intéressement pour l'ensemble de l'année, puisqu'il affiche d'excellents résultats de qualité du service.

La subvention d'équilibre augmente de 19 K€. A noter en 2009 une diminution des investissements qui se situeront à 100 K€, laissant entrevoir à terme par le jeu des amortissements une diminution de la subvention d'équilibre.

Budget Funiculaire : Le besoin de subvention d'équilibre du funiculaire est relativement stable avec 121,6 K€. D'importants travaux de remise à niveau des installations électriques sont prévus en 2009 pour un montant évalué à 330 K€.

Le budget terrains nécessite une reprise anticipée du résultat, les opérations comptables de stock propre à ce type d'activité ne pouvant faire l'objet d'un report.

Les travaux d'aménagement de la zone sont désormais terminés, l'année 2009 enregistrera la clôture du budget avec les encaissements des dernières vente des lots aux entreprises.

L'opération sera comme prévue équilibrée sans aucun financement en provenance du budget de la Ville. L'opération est donc blanche avec un prix de vente de 28€ / m².

M. le Maire rappelle également qu'il a essayé de résoudre l'équation en :

- répondant aux besoins des concitoyens,
- n'augmentant pas la fiscalité,
- maintenant l'endettement au niveau actuel,
- ayant un budget d'investissement soutenu afin de permettre de faire travailler les entreprises et le monde économique.

Il précise que des crédits seront alloués à l'achat de terrains et d'immeubles ou autres et notamment un crédit pour l'achat du bâtiment du Château de Bellegarde qui est actuellement propriété du Conseil Général. Ce crédit est une première amorce de crédit puisque les deux collectivités trouvent l'estimation des Domaines exagérée, il est donc nécessaire de faire baisser le prix. La ville estime que ce patrimoine doit réintégrer le patrimoine municipal puisqu'en son temps il avait été vendu par la Ville de Thonon au Département pour installer provisoirement le Palais de Justice (durée réelle : 40 ans).

Depuis un certain nombre d'années, des travaux d'importance ont été effectués pour les 9 groupes scolaires. Un travail important a été fait afin de remettre en conformité l'électricité. Concernant le groupe scolaire du Morillon, les travaux de chauffage électrique s'élèvent à 120 000 €. La restructuration et la mise en conformité de l'intérieur du bâtiment du groupe scolaire de Vongy coûtent 242 000 €. Les menuiseries extérieures de l'école primaire de la Grangette seront changées pour un montant de 130 000 € ainsi que la réfection de la cour et des clôtures de l'école maternelle de la Grangette pour un montant de 120 000 €.

La 1^{ère} tranche de travaux (Charpente, couverture et cuivrierie de la nef, du transept et du cœur) de la réfection de la couverture de la Basilique St François est terminée. Sur 2009, les travaux feront l'objet de la réfection complète de la couverture des élévations hautes de la nef (Nord et Sud), des ailes du transept et des bas côtés pour un montant de 1 900 K€. En 2009, la réfection des élévations basses et des baies sera effectuée.

La Ville de Thonon constate un réel désengagement de l'Etat concernant l'Eglise St Hippolyte. Pour 2009, trois types de travaux vont être engagés pour un montant de 270 K€ :

- fin de la séparation des deux églises avec la création d'une nouvelle verrière
- création et pose de lustre dans la nef et l'avant chœur
- réfection générale du sol (nef et bas côtés)

Les travaux de la restructuration de la Place du 18 août 1944 devraient se terminer en avril 2009 avec :

- la réalisation du revêtement en stabilisé et des nouvelles terrasses
- la réalisation des kiosques (Office du Tourisme avec sanitaire public) et 3 kiosques commerciaux, terrains de boule et nouvelle aire de jeux

Le budget total s'élève à 1 460 K€.

Le remplacement de la couverture du Château de Rives s'élèvent à 325 K€ ; cette réalisation commencera au printemps 2009.

La restructuration et l'extension du gymnase de Champagne se chiffre à 925 K€ pour l'année 2009. Des subventions seront versées par le Conseil Général. Le montant total des travaux s'élève à 2 700 K€ et l'ouverture est prévue fin 2010.

Une création de cheminement piéton sécurisé et une réfection de la voie sont prévues au Chemin des Harpes et du Morillon. Le coût s'élève à 230 K€ et la réalisation est prévue durant l'été 2009.

La gestion technique centralisée de la Grande Rue et de ses abords par des bornes autorelevables est un projet porté par le FISAC.

Ce projet consiste en la mise en place de bornes auto-relevables et de contrôleurs gérés par système informatique. Les accès de 14 sites seront ainsi contrôlés nécessitant la mise en place de 26 bornes avec une tranche ferme concernant 11 sites et une tranche conditionnelle pour les 3 derniers sites. Le coût s'élève à 330 K€ et la réalisation s'effectuera au printemps 2009

La restructuration de l'Avenue St Disdille se fera par la poursuite des travaux engagés en 2008 afin de :

- réaliser une continuité piétonne sécurisée sur tout le pourtour du domaine de Ripaille,
- créer une piste cyclable maillée au réseau existant,
- assurer la collecte des eaux pluviales.

Le budget principal 2009 s'élève à 1.020 K€ + 150 K€ porté par le budget de la Régie des eaux et les travaux commenceront au premier semestre 2009.

L'idée est de maintenir une continuité piétonne et sécurisée sur tout le pourtour du Domaine de Ripaille, d'avoir une piste cyclable qui sera reliée au réseau existant et enfin d'assurer la collecte des eaux pluviales. Ce dispositif piéton et cyclable rentrent dans un schéma de pouvoir relier St Disdille à Corzent à pied ou à vélo et cela se fait tranche par tranche.

Le réaménagement complet du parc de Corzent en partenariat avec le Conservatoire du Littoral, propriétaire, se réalisera en février-juin 2009 pour un montant de 700 K€.

Ce lieu sera mis à disposition de la Ville donc des Thononais et des Thononaises par une convention avec le Conservatoire du Littoral. L'idée c'est de mettre en place un parc d'agrément avec le confort utile et de créer un poumon vert à l'intérieur à l'Ouest de Thonon.

L'aménagement du parc naturel du Pillon ouvert au public (aires de jeux et parcours sportif) s'élève à 400 K€ et sa réalisation est prévue au premier semestre 2009.

M. CONSTANTIN fait quelques commentaires.

Cadrage général

Comme les orientations budgétaires, ce projet de budget tient peu compte du contexte social et économique actuel, dont tout laisse à penser qu'il va s'aggraver fortement au cours de l'année 2009 et au-delà.

Comme pour le budget de l'Etat nous avons un document décalé par rapport à la réalité. Il se situe dans la continuité des budgets précédents, comme si rien n'avait changé dans notre environnement.

A l'occasion du point sur le règlement intérieur et les tarifs des cantines scolaires. M. LORIDANT a déjà eu l'occasion d'attirer votre attention sur la nécessité d'avoir un tarif plus bas pour les enfants des familles en grande difficulté. A Thonon, 10 des familles vivent en dessous du seuil de pauvreté ; cela concerne environ 12 de nos enfants, qui ne mangent pas à leur faim. Quand on en parle avec les directeurs d'écoles ou les maîtres, ils nous disent qu'il y a entre 3 et 4 enfants par classe en moyenne dans cette situation.

Vous m'avez reproché de jouer les Cassandra au début d'octobre, qu'on en juge ! Le chômage a augmenté fortement dans le Chablais en octobre ; derniers chiffres connus : +5.7%, et plus fortement chez les jeunes de moins de 25 ans. Et nous ne connaissons que le début de cette dégradation. Pour l'ANPE, 4 mois après la cassure de juin, la Haute-Savoie ne pourrait compter que sur la montée en puissance du tourisme et de l'économie Suisse pour

traverser la mauvaise passe de la crise. Or, le chômage a augmenté de 1.1 à Genève en octobre. Et depuis samedi dernier, on peut penser que la situation va se dégrader puisque les banques genevoises auraient perdu environ 5 milliards de dollars dans la vaste escroquerie de Bernard MADOFF à New-York. La confiance dans les banques genevoises risque d'en prendre un coup et malheureusement l'emploi dans ce secteur. Thonon et ses habitants ne sont, hélas, pas à l'abri de la crise financière mondiale.

A cela s'ajoute la réduction des différentes dotations de l'Etat. Vous n'avez retenu qu'une baisse de 5.88 alors qu'au débat d'orientation budgétaire d'octobre, il était évoqué une diminution de + de 10%. Vous rappeler régulièrement que vos évaluations de recettes sont prudentes. Mais en plus des dotations d'Etat, je vous trouve bien optimiste sur la taxe additionnelle aux droits de mutation, budgété à 1 million d'euros comme en 2008. Je crains que la réalisation des fonds genevois qui sera supérieure à l'évaluation budgétaire ne compense pas la baisse des recettes sur ces deux lignes.

Concernant l'équilibre général du budget, nous avons dit en octobre que l'épargne brute baisserait, ce que vous aviez contesté. Elle baisse de 14% (-500 000 € par rapport au BP 2008 et presque 1.2 millions par rapport aux crédits 2008).

Comment affirmer que la section d'investissement progresse de 8.8% alors qu'en réalité elle baisse légèrement, de presque 1% ? Vous faites un tout de passe-passe avec les crédits revolving qui passent de 3 à 5 millions et qui viennent gonfler artificiellement la section d'investissement.

Par quel miracle expliquer que la ligne subventions de la section d'équipement passe de 900 000 € en octobre à 1 405 000 € en décembre ? A ce rythme, nous aurions + de 6 millions de subventions sur l'année ? Pourquoi pas, mais quelle explication en donnez-vous ?

Section de fonctionnement

Dans la « précision méthodologique », vous dites que les crédits revolving ne sont que des opérations comptables d'ordre. Mais ils ont un coût financier. Celui-ci est-il inscrit dans les 1 466 700 € des intérêts d'emprunt ou faut-il les rajouter ?

Comment parler de stabilité des dépenses de votre cabinet alors qu'elles augmentent de 5% et de celles de la communication alors qu'elles augmentent de 7.39% ? Ces dépenses regroupées représentent 2 340 €/jour et 2 600 €/jour ouvrable. A un moment où il faut faire des économies et consacrer nos quelques marges à aider nos concitoyens dans la difficulté, cela est pour le moins exagéré.

Les dépenses pour Tully et les Ursules ne sont pas stables. Elles augmentent de 4.76%.

Les dépenses du service Culture augmentent de 39.4%. Mais en nominal cela fait 45 000 €. Bravo. Mais la Culture ne représente toujours que 1.1% du budget de fonctionnement. On ne peut pas dire que c'est une priorité (moins que les dépenses de fonctionnement de la Plage).

Les dépenses du service Urbanisme diminuent au moment où on élabore le SCOT et où on engage la révision du PLU.

L'annuité de la dette augmente de 1.6%, alors que la dette est stable (encore un effet de l'action des petits génies de la finance à qui vous avez fait confiance !). A-t-on bien étudié toutes les économies possibles ? Les dépenses de fonctionnement augmentent plus que l'inflation.

Concernant les recettes de fonctionnement, outre les remarques sur les dotations d'Etat et la taxe additionnelle aux droits de mutation déjà évoquées :

- *Pourquoi baisser de 48 000 € (-12.06%) la redevance d'exploitation des eaux minérales qui baisse presque chaque année (compensé en partie par la surtaxe + 30 000 €). Globalement, l'activité des Eaux de Thonon coûte cher compte tenu des investissements de recherche et d'arrivée d'eau.*
- *A quoi correspond l'augmentation de 80% de la recette « affaires économiques » ? (même si le montant ne bouleverse pas l'équilibre du budget).*

Section d'investissement

Vous indiquez un montant d'emprunt nécessaire de 8 340 000 € auxquels il faut ajouter 1 360 000 pour les budgets annexes, soit un total de 9.7 millions.

Par ailleurs, les recettes de cette section devraient être majorées de 2.1 millions produit de la vente à Promogim du terrain communal Avenue Jules Ferry, il y a plus de deux ans et qui n'a toujours pas été payé. Que se passe-t-il ? impossibilité parce que le contrat a été mal rédigé, laxisme ou autre chose ? 2.1 millions d'€, quand même ...

Quatre opérations supplémentaires devraient être inscrites, de notre point de vue :

- *Etudes pour le passage sous les voies ferrées dans le secteur des Vallées*
- *Engager des travaux de pistes cyclables*

Ces 2 actions entrent dans la logique du plan de circulation. On en parle depuis 1995. De belles études viennent d'être réalisées et rien dans le budget. Nous nous étions tous engagés dans nos programmes pour les dernières élections.

- *Etudes pour une nouvelle crèche plutôt à l'est de la Ville. Les demandes des parents sont très importantes. Beaucoup n'ont comme solution que des nourrices à l'extérieur de Thonon (ou la participation à une crèche d'entreprise ou inter-entreprises).*
- *Dispositif d'aide à l'implantation d'entreprises, surtout artisanales et TPE : bâtiments relais et structures d'accueil, tout à fait indispensables dans la situation économique actuelle.*

Les deux propositions d'études (passage voies ferrées et crèche) consistent à démarrer un processus. Elles pèseraient peu sur le budget 2009, les investissements étant sur 2010 et 2011. Quant aux deux autres mesures (pistes vélos et aide à la création), elles marquent une volonté de développement économique et de lancement du plan de circulation dans son volet développement durable.

Pour ne pas modifier l'équilibre général du budget, nous proposons de réduire ou de différer certains projets : La restructuration de la Place du 16 août 1944 à Rives commence à coûter très cher alors que l'objectif annoncé de sécurité n'est pas atteint, bien au contraire. Les travaux pour l'ouverture du parc de la Châtaigneraie de Corzent peuvent être établis. Pour mémoire, je rappellerai que le coût des travaux de restructuration de la Place du 16 août 1944 c'est l'équivalent des 2/3 du coût d'un passage sous les voies ferrées.

Quelques questions et remarques :

- *Pouvez-vous détailler le projet de la Plage de Corzent pour 700 000 € ?*
- *A quoi correspondent les 241 250 € de crèche des Petits Pas Pillon ?*
- *Les investissements pour les eaux minérales sont de 200 000 € (dont 155 000 pour le site de Charmoisy)*
- *Une comparaison : les financements apportés à la Plage sont de 573 000 € (282 000 pour le différentiel recettes/dépenses, + 291 000 d'investissement). C'est l'équivalent de la totalité des dépenses directes de fonctionnement des écoles et du service Education.*
- *Lors du débat d'orientation budgétaire, vous avez annoncé 1 million d'€ d'achats immobiliers. On en trouve que 400 000 dans le budget avec peut être l'acquisition du château de Bellegarde en plus. Mais, il manque encore 300 000 €.*

Ce projet de budget 2009 ne tient pas assez compte de la situation sociale et économique de nos concitoyens. On a l'impression à la lecture de ce document que Thonon vit en dehors du monde. Mais celui-ci s'impose à nous, que ce soit pour l'affronter ou pour en saisir les opportunités. Vous n'avancez pas dans vos promesses : vous avez déclaré vouloir engager un plan de circulation. Nous n'en voyons pas beaucoup la concrétisation pour 2009. Nous ne voterons pas ce budget, qui ne répond pas suffisamment aux besoins des Thononais aujourd'hui.

M. ARMINJON fait quelques observations :

Ce projet de budget se signale par un rythme d'augmentation des dépenses de fonctionnement (+2.90%) plus rapide que celui des recettes (+1.62%) et s'écarte donc de l'orthodoxie budgétaire qu'impose le contexte économique et financier actuel.

En période de ralentissement économique, voire de récession, il importe en effet que la dépense publique soit optimisée et que nos efforts portent prioritairement sur l'investissement.

C'est pourquoi je vous avais proposé, lors du débat d'orientation budgétaire, de retenir un taux de croissance zéro pour toutes les dépenses de fonctionnement qui ne concourent pas directement à la satisfaction d'un service rendu à nos concitoyens.

Quand bien même certains postes de dépense évolueraient « mécaniquement » à la hausse (salaires et énergie), il n'en demeure pas moins que des économies peuvent être réalisées (achats groupés, travaux d'isolation suite à diagnostic énergétique...)

Par ailleurs, je regrette que certaines actions ne donnent pas lieu à des évaluations quantitatives et qualitatives. Ainsi de la politique de la ville dont les crédits augmentent de 12% sans que l'on connaisse exactement le nombre de bénéficiaires et surtout s'il s'agit bien des publics ciblés.

Les délégations de services publics doivent également être mieux contrôlées, soit pour maîtriser le coût pour la collectivité (+3% pour Léo Lagrange, +4.41% pour les parkings souterrains), soit pour améliorer le service rendu aux usagers (cantines scolaires).

On peut aussi s'interroger sur certains choix d'organisation qui conduisent à une augmentation des frais de personnel du CCAS (+11.15%) en raison d'un doublon de plusieurs mois sur le poste de directeur suite au départ en retraite du titulaire.

Au plan des recettes, je m'inquiète de voir la part financée par l'impôt passer de 54.7% à 56.1% du fait d'une réduction [annoncée] des dotations d'Etat. Je vous rappelle de ce point de vue ma ferme opposition à toute augmentation de la pression fiscale.

Semblablement, le choix de recourir plus encore au crédit revolving (5 M€ contre 3 M€ en 2008 et 2007) laisse à penser que les frais financiers augmenteront d'autant (pour mémoire 37.509 € en 2007).

S'agissant de l'investissement (en repli de 1% par rapport à 2008), je relève que vous prévoyez de réaliser 14 M€, soit à peine 75% des crédits votés si l'on tient compte des restes à réaliser de 2008.

Il importe donc d'élever ce taux de réalisation, ce qui contribuera à améliorer nos ratios d'équipement.

Pour ces raisons et d'autres que j'ai déjà eu à vous exposer, nous nous abstiendrons sur ce projet de budget.

M. BUQUIN répond aux remarques et aux questions :

- les dotations baissent effectivement, les compensations fiscales baissent globalement de 98 000 €. La Dotation Globale de Fonctionnement est prévue en diminution de 600 000 € au budget 2009 ; cette baisse ne se réalisera pas forcément puisqu'un amendement est en cours d'examen ce qui permettrait de limiter cette baisse. Par ailleurs, la population de Thonon, simulée par prudence dans le budget est de 31 000 habitants, alors que le chiffre de la population transmis par le recensement s'élève à 32 438 habitants soit une croissance de 8.30%.
- Concernant les Fonds Genevois, le budget a prévu 1 600 K€, par prudence.
- La dotation nationale de péréquation s'élève à 400 K€ alors qu'en 2008 la Ville a enregistré 918 K€, le principe de prudence budgétaire a été respecté puisque la Ville est à la lisière du dispositif.

- Concernant les recettes de fonctionnement, une baisse de 18 000 € des recettes des eaux minérales est constatée, cela correspond à une diminution nationale de la consommation d'eau en bouteille.
- Concernant les emprunts revolving, c'est pour faire face à des besoins temporaires et ces montants sont remboursés dans les meilleurs délais.
- Concernant la maîtrise des dépenses de fonctionnement, les frais de fonctionnement sont légèrement supérieurs aux recettes. Les dépenses des services n'augmentent que de 1.73%.
- Concernant la croissance à taux zéro, il faut savoir que certains postes doivent être augmenter par la force des choses (chauffage).
- Mais il plus important, c'est que les recettes soient supérieures aux dépenses.

M. le Maire complète les propos de M. BUQUIN :

- En ce qui concerne les Fonds Genevois, la Commission Permanente du Département a voté mardi 16 les répartitions, la Ville va percevoir 2 260 K€ alors que dans le budget, il était inscrit 1 800 K€.
- L'augmentation de 4.76% des frais sur Tully et les Ursules correspond à des heures supplémentaires et des heures de ménage dues à l'utilisation des locaux.
- Le budget de la Culture n'a jamais été aussi haut. La mise en place des deux galeries (Etrave et Visitation) répondent à une demande et les avis sont extrêmement positifs.
- La vente du terrain de Jules Ferry a été inscrite en 2008, il n'est pas possible de l'inscrire chaque année.
- Concernant l'aide à l'implantation d'entreprise, il rappelle que Thonon a un régime préférentiel sur la taxe professionnelle : sur décision municipale, la cotisation minimum a été voté et s'élève à seulement 215 € et 558 entreprises (entreprises, commerçants, artisans) sur Thonon sont concernées. La compétence en matière développement économique est le Conseil Régional.
- Concernant la crèche « Petits Pas Pillon », les 200 000 € correspondent à un décalage de paiement. Les factures n'arrivent pas à temps, il faut donc les payer en 2009.
- Il ne faut pas comparer le budget de la Plage et celui de l'Education. Il ne faut pas oublier l'ensemble du personnel et l'ensemble de la restauration scolaire, il faut comparer ce qui est comparable.
- Il rappelle que le SCOT est une compétence du SIAC et non de la Commune. L'important travail du PLU est effectué en régie avec des études extérieures et qu'un certain nombre de procédure ont été engagées (ZPPAUP, étude plan façades, étude préalable, ...). La baisse de 15% correspond à une somme de 150 € !
- Le CEVA est la seule solution pour avancer sur le sujet des passages à niveau.
- A chaque rénovation de route, les pistes cyclables sont mises en place favorisant la pratique du vélo.
- Les besoins en une crèche sont maintenant à définir. Toutefois, la Ville de Thonon est au-dessus de toutes les normes sur le plan national. Mais la dépense publique doit être contrôlée et la création de ces services coûte extrêmement cher.
- Selon M. CONSTANTIN, les dépenses du Cabinet du Maire s'élèvent à 2 340 €/jour. M. le Maire explique que son calcul est incorrect. Il s'adresse à M. CONSTANTIN en lui demandant s'il trouve choquant qu'un Maire d'une Ville de 32 000 habitants ait un secrétariat pour répondre aux citoyens, un service Presse et Communication qui gèrent les mises à jour du site Internet, la réalisation d'un journal municipal et tous types de documents mis à disposition du public ! quelle commune ne fait pas cette communication ?

- La baisse des coûts de fonctionnement est un choix politique. Concernant le personnel, des augmentations sont prévues par la loi. Les frais de chauffage des bâtiments publics augmentent de plus de 5%.
- La directrice du CCAS a des jours de congés à prendre avant son départ effectif ; le doublon ne va donc durer qu'un mois seulement. La gestion du personnel, c'est aussi le problème des RTT et des 35 heures. Une accumulation de crédit doit être soldée avant le départ à la retraite. Sur le plan budgétaire, M. ARMINJON a raison mais sur le plan du quotidien c'est plus difficile.
- Il précise que la Commune emploie 550 agents. Le chiffre de 800 correspond au nombre de paye en été avec les agents saisonniers.
- L'achat global des fournitures de bureau de la Mairie a été mis en place, les économies commencent à être significatives.
- Les parlementaires doivent faire le nécessaire afin de maintenir les dotations de l'Etat pour maintenir l'équilibre en recettes des impôts.
- Il rappelle que la croissance des dépenses de fonctionnement de la Ville de Thonon est inférieure aux communes de la même strate (20-50 000 habitants) en tenant compte des frais de personnel incompressibles et les frais de chauffage. Un effort important a été fait dans les services. Certaines collectivités n'ont plus les moyens d'investir ce qui n'est pas le cas de Thonon.
- Les taux de réalisation ne dépendent pas que de la volonté politique. Les services ont pour but de consommer les crédits d'investissement totalement.

A l'issue de la présentation du budget, le projet de BP 2009 est soumis au vote de l'assemblée, tant pour le budget principal que pour les budgets annexes et il est adopté par 27 voix pour, 6 voix contre (M. CONSTANTIN, M. CONSTANTIN porteur du pouvoir de M. MOILLE, Mme ALBERTINI-PINGET, Mme JOST-MARIOT, M. LORIDANT, Mme BAPT-DUFRESNE) et 6 abstentions (M. ARMINJON, M. ARMINJON porteur du pouvoir de Mme RAYMOND, M. CHESSEL, M. CHESSEL porteur du pouvoir de Mme PREVAND, M. GANTIN, M. DALIBARD).

REGIE DU FUNICULAIRE – VOTE D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE POUR LA GESTION 2008

Sur proposition de M. BUQUIN, le Conseil Municipal vote, par 27 voix pour et 12 abstentions (M. CONSTANTIN, M. CONSTANTIN porteur du pouvoir de M. MOILLE, Mme ALBERTINI-PINGET, Mme JOST-MARIOT, M. LORIDANT, Mme BAPT-DUFRESNE, M. ARMINJON, M. ARMINJON porteur du pouvoir de Mme RAYMOND, M. CHESSEL, M. CHESSEL porteur du pouvoir de Mme PREVAND, M. GANTIN, M. DALIBARD), au titre de l'exercice 2008 une subvention d'équilibre d'un montant maximum de 120 000 € HT qui permet de financer le déficit d'exploitation et la dotation aux amortissements liée à la rénovation de cet équipement.

PARCS DE STATIONNEMENT – VOTE D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE POUR LA GESTION 2008

Sur proposition de M. BUQUIN, le Conseil Municipal vote, par 27 voix pour et 12 abstentions (M. CONSTANTIN, M. CONSTANTIN porteur du pouvoir de M. MOILLE, Mme ALBERTINI-PINGET, Mme JOST-MARIOT, M. LORIDANT, Mme BAPT-DUFRESNE, M. ARMINJON, M. ARMINJON porteur du pouvoir de Mme RAYMOND,

M. CHESSEL, M. CHESSEL porteur du pouvoir de Mme PREVAND, M. GANTIN, M. DALIBARD), au titre de l'exercice 2008 une subvention d'équilibre d'un montant maximum de 420 000 € HT.

M. CONSTANTIN souhaite une révision des tarifs soit examinée.

M. le Maire explique que cette tarification est appliquée afin d'aider les commerces du centre ville.

ETABLISSEMENT THERMAL – ACTIVITES TAXEES – VOTE D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE POUR LA GESTION 2008

Sur proposition de M. BUQUIN, le Conseil Municipal vote, par 27 voix pour et 12 abstentions (M. CONSTANTIN, M. CONSTANTIN porteur du pouvoir de M. MOILLE, Mme ALBERTINI-PINGET, Mme JOST-MARIOT, M. LORIDANT, Mme BAPT-DUFRESNE, M. ARMINJON, M. ARMINJON porteur du pouvoir de Mme RAYMOND, M. CHESSEL, M. CHESSEL porteur du pouvoir de Mme PREVAND, M. GANTIN, M. DALIBARD), au titre de l'exercice 2008 une subvention d'équilibre de 193 800 € HT sur le budget « Cure ».

SUVENTIONS – EXERCICE 2008 – SUBVENTION VERSEE AU CCAS AU TITRE DE LA MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL COMMUNAL

Par délibération du 26 septembre 1994 a été adopté le principe d'effectuer auprès des organismes bénéficiant de la mise à disposition du personnel municipal, une opération de remboursement correspondant à ces salaires et dans le même temps de leur verser la subvention correspondante, ceci afin de mieux apprécier la charge nette représentée par les dépenses de personnel sur le budget communal.

Sur proposition de M. BUQUIN, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, la subvention au profit du CCAS pour un montant de 248 359.68 €.

BUDGET ANNEXE DES TERRAINS D'ACTIVITES – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS PREVISIONNELS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008

L'aménagement et la commercialisation de la zone de Vongy ont été initiés en 2006 et seront achevés en 2009.

Les opérations de stock liées à cette activité ne pouvant faire l'objet de restes à réaliser, étant des écritures d'ordre, il est nécessaire de procéder à une reprise anticipée des résultats de la gestion 2007.

La section de fonctionnement présente un déficit de 95 138.12 €.

La section d'investissement présente un déficit de 34 745.84 €.

Sur proposition de M. BUQUIN, le Conseil Municipal reprend, par 27 voix pour et 12 abstentions (M. CONSTANTIN, M. CONSTANTIN porteur du pouvoir de M. MOILLE, Mme ALBERTINI-PINGET, Mme JOST-MARIOT, M. LORIDANT, Mme BAPT-DUFRESNE, M. ARMINJON, M. ARMINJON porteur du pouvoir de Mme RAYMOND, M. CHESSEL, M. CHESSEL porteur du pouvoir de Mme PREVAND, M. GANTIN,

M. DALIBARD), ces deux déficits au budget primitif 2009, par anticipation, avant l'adoption du compte administratif 2008.

SUBVENTIONS 2009 – ACOMPTES SUR SUBVENTIONS ANNUELLES

Afin de faciliter la gestion de trésorerie des associations, le Conseil Municipal délibère chaque année sur l'attribution d'un acompte de subventions aux associations les plus importantes pour leur permettre de faire face à leurs engagements des premiers mois de l'année.

Cette disposition figure dorénavant dans les conventions passées récemment entre la Ville et les associations qui bénéficient d'une subvention de plus de 23 000 €.

En conséquence, une nouvelle délibération est nécessaire, uniquement en faveur des organismes pour lesquels il n'existe pas de convention ou pour lesquels la convention établie, avant l'entrée en vigueur du décret, ne mentionnait pas de disposition en terme d'acomptes.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le virement des acomptes sur les subventions 2009.

MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT DU P.A.E. DU PILLON

Par délibération du 30 mars 2005, le Conseil Municipal a décidé la création d'une autorisation de programme / crédit de paiement (AP/CP) pour la poursuite du programme d'aménagement d'ensemble (PAE) dans le secteur du Pillon.

Il est rappelé que les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour couvrir les engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Ces dispositions sont particulièrement adaptées au caractère pluriannuel des investissements, ce qui est le cas du Centre de la Petite Enfance du Pillon. Les AP/CP permettent une meilleure lisibilité des opérations ainsi inscrites au budget.

Par délibération du 28 juin 2006, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer les marchés relatifs aux travaux généraux qui ont été ultérieurement attribués dans le respect de l'enveloppe financière globale de l'opération. Cette délibération indiquait notamment le montant des travaux suite aux décisions d'intégrer le mobilier dans l'enveloppe ainsi que l'option de chauffage par géothermie.

Par délibération du 28 mai 2008, le Conseil Municipal a modifié l'autorisation de programme « PAE du Pillon » afin de réduire le montant global de l'autorisation de 105 000 € compte tenu des dépenses maîtrisées en phase travaux et d'ajuster annuellement les consommations effectives des dépenses en raison du différé notable entre les dates de réalisation et les dates de facturation (et donc de mandatement).

Il s'avère aujourd'hui nécessaire de modifier à nouveau cette autorisation de programme afin de :

- réduire à nouveau le montant global de l'autorisation de 69 887 € compte tenu de l'absence d'imprévus sérieux en phase travaux. Cette réduction porte sur les travaux de bâtiment ;
- modifier la répartition des crédits de paiement principalement sur la ligne « travaux de bâtiment » en raison de :

- . certains différés de paiement des décomptes généraux à des entreprises du fait de réserves émises lors de la réception de travaux et non entièrement levées à ce jour,
- . la nécessité de régler le solde des honoraires principalement de maîtrise d'œuvre au terme des opérations de réception définitive, retardée en raison des réserves,
- . la nécessité de réaliser en 2009 quelques prestations complémentaires
- ajouter un complément (90 000 €) nécessaire afin d'achever la réfection définitive de la rue des Gentianes ;
- compléter l'enveloppe affectée à l'aménagement du parc du Pillon afin de tenir compte de l'étude détaillée réalisée depuis pour celui-ci.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de modifier l'autorisation de programme dénommée « P.A.E. du Pillon »

→ Autorisation de programme : P.A.E. du Pillon

→ Imputation budgétaire : opération n° 406

→ Montant de l'autorisation : 5 780 113 € TTC

→ Répartition des crédits de paiement :

	2004 et 2005 Réalizations en €	2006 Réalisation en €	2007 Réalizations en €	2008 Prévision en €	2009 Prévision en €
Dépenses	27 880	349 518	2 331 290	2 340 175	731 250
2313 Travaux de bâtiments (Crèche du Pillon)	27 880	349 518	2 182 123	1 670 175	241 250
2315 Travaux de voirie					
- Chemin des Gentianes / Pillon	-	-	149 167	570 000	90 000
- jardin public	-	-	-	100 000	400 000

VENTILATIONS DES CHARGES DE STRUCTURES AUX BUDGETS ANNEXES

Conformément à la loi du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques et notamment son article L.2224-12-1, le budget principal de la Ville paiera à partir du 1^{er} janvier 2009 aux budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement les consommations d'eau de l'ensemble des services municipaux.

En contrepartie, la Ville facturera à partir du 1^{er} janvier 2009 aux budgets annexes les charges assurées pour leur compte en retenant des critères objectifs et quantifiables.

Il est proposé de retenir comme support de refacturation des charges pour l'ensemble des budgets annexes :

- une quote-part du montant des dépenses de personnel du service financier de l'année écoulée au prorata du nombre de mandats et titres élus chacun des budgets,
- une quote-part du montant des dépenses de personnel du service des ressources humaines de l'année écoulée au prorata du montant des salaires versés pour chacun des budgets,
- une quote-part du montant des dépenses de personnel du service marchés publics de l'année écoulée au prorata du nombre de marchés traités pour chacun des budgets.

Par ailleurs, les budgets eau et assainissement se verront refacturer l'occupation des locaux municipaux de 322 m² sur la base d'un loyer mensuel de 12 € TTC/m² conforme au prix moyen de l'immobilier de bureau à Thonon-les-Bains ainsi que les dépenses réelles d'énergie et de chauffage aujourd'hui supportées par le budget principal.

Afin d'éviter de multiplier les flux pour les plus petits budgets, il est proposé de limiter les refacturations aux budgets dont le montant des charges calculées se révélerait supérieur à 2 000 € et de ne pas procéder à une refacturation pour les budgets nécessitant une subvention d'équilibre en provenance du budget principal.

Les montants de charges à refacturer seront ainsi déterminés en janvier de chaque année au titre de l'année écoulée et feront l'objet d'un mandat de rattachement de charges.

Il est fourni à titre informatif aux conseillers municipaux le tableau des refacturations qui seraient appliquées sur la base des réalisations 2007, étant entendu que le montant réel des charges sera calculé pour la première fois en janvier 2010 sur la base de réalisations de dépenses 2009.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, les propositions présentées.

RESSOURCES HUMAINES

CREATION D'UN POSTE DE CATEGORIE A RELEVANT DU CADRE D'EMPLOI DES ATTACHES TERRITORIAUX – POSTE DE CHEF DE PROJET FISAC AU SEIN DU SERVICE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – POSSIBILITE DE RECRUTERMENT PAR VOIE CONTRACTUELLE

Le 16 décembre 2006, le Conseil Municipal a approuvé le contrat FISAC dont la validité est de 3 à 6 ans en fonction de la durée de mise en œuvre de chacune des trois tranches.

Ce programme contractuel élaboré par la Ville de Thonon-les-Bains en partenariat avec les commerçants du centre ville, réunis au sein de la CCIAT, des Chambres consulaires et de l'Etat, définit un projet commun dont l'objectif est de maintenir voir renforcer une dynamique commerciale et urbaine en centre ville.

Pour suivre la coordination des partenaires, accompagner le déploiement de la démarche en pleine ascension, assurer une présence plus systématique sur le terrain et effectuer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme d'actions des deux prochaines tranches, la création d'un poste de « chef de projet FISAC » est nécessaire.

Dans ce cadre, il participera à la préparation et l'animation du pilotage, l'ingénierie auprès des partenaires, l'appui à la mise en place d'actions selon les thèmes concernés et l'actualisation d'outils de suivi et d'évaluation. Il participera également à la coordination fonctionnelle des interventions, la mise en œuvre d'une animation de contrat, l'échange d'informations et la mise en place d'un outil de veille de l'appareil commercial.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- valide la création du poste de « chef de projet FISAC », poste de catégorie A relevant du cadre d'emploi et du grade des attachés territoriaux,
- autorise M. le Maire à signer le contrat s'y rapportant.

M. CONSTANTIN souhaite que la définition du profil de poste soit plus large que le FISAC.

Mme BAUD-ROCHE explique que si celui-ci est élargi, l'Etat ne versera pas de subvention.

CREATION D'UN POSTE A TEMPS COMPLET NON PERMANENT RELEVANT DU CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS D'ANIMATION DE 2^{EME} CLASSE POUR UNE MISSION PONCTUELLE DE 12 MOIS – POSTE D'ANIMATEUR MULTIMEDIA

Dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale est programmée pour l'année 2009, l'action « Technologie de l'Information et de la Communication ». A travers des activités de groupes proposées à des publics variés et notamment aux populations peu équipées des différents quartiers de la Ville de Thonon-les-Bains, cette action vise à garantir à tous l'accès aux outils du multimédia et à contribuer à développer une meilleure cohésion sociale.

Ce projet sera mené par un agent chargé d'animer les Espaces Publics Numériques en assurant l'accueil des usagers au sein des équipements municipaux de proximité, ainsi qu'en proposant et suivant des actions pour lesquelles le support multimédia interviendra en tant qu'outil.

Le recrutement serait effectif de janvier à décembre 2009 inclus.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- valide la création du poste d'Animateur Multimédia, poste non permanent relevant du cadre d'emplois des Adjointes d'Animation pour une mission ponctuelle de 12 mois, à temps complet et le cas échéant renouvelable 1 fois selon les crédits accordés par l'Etat et la Région Rhône-Alpes et selon le bilan de l'action qui sera réalisé,
- autorise M. le Maire à signer le contrat s'y rapportant.

FINANCES

TARIFS MUNICIPAUX – EXERCICE 2009

Au terme de l'examen des projets de tarifs municipaux de l'année 2009 et sur proposition de M. Didier BUQUIN, le Conseil Municipal a approuvé ceux-ci, applicables dès le 1^{er} janvier 2009, par 27 voix pour et 12 abstentions (M. CONSTANTIN, M. CONSTANTIN porteur du pouvoir de M. MOILLE, Mme ALBERTINI-PINGET, Mme JOST-MARIOT, M. LORIDANT, Mme BAPT-DUFRESNE, M. ARMINJON, M. ARMINJON porteur du pouvoir de Mme RAYMOND, M. CHESSEL, M. CHESSEL porteur du pouvoir de Mme PREVAND, M. GANTIN, M. DALIBARD), à savoir :

- Droits de voirie – Tarification 2009
- Voirie – Droits de place – Foires et Marchés – Tarification 2009
- Droits de voirie – Pavillons de vente – Tarification 2009
- Droits de voirie – Petit train du centre ville – Tarification 2009
- Droits de voirie – Petit train de Rives – Tarification 2009
- Voirie – Droits de place – Tarif d'occupation du Domaine Public en dehors des Foires et Marchés – Tarification 2009
- Voirie – Droits de place – Vide greniers, brocantes, puces nautiques – Tarification 2009
- Droits de voirie – Voitures à glaces, crêpes, gaufres, etc ... - Tarification 2009
- Patrimoine communal – Location de matériel pour les fêtes et cérémonies – Tarification 2009

- Musées – Tarifs 2009
- Tarif 2009 des repas des Foyers Restaurants et des repas à domicile
- Plage Municipale – Tarifs pour l’année 2009
- Régie de recettes « Documents Administratifs » - Tarification 2009
- Parking de la Rénovation et ex-entrepôt M. DUBOULOZ – Revalorisation et instauration des loyers des garages fermés et des emplacements de stationnement – Tarification 2009
- Château de Sonnaz - Tarification 2009 – Location de salles
- Espace de Tully – Tarification 2009 - Location de salles
- Espace des Ursules - Tarification 2009 - Location de salles
- Location du parc du Château de Rives et du Domaine de Montjoux – Tarification 2009
- Patrimoine communal – Tarification 2009 – Location de plantes, de matériels de chantier et coût horaire de main d’œuvre
- Maison des Sports – Tarification 2009 – Location de la salle Omnisports et des salles annexes
- Budget Eau & Assainissement – Tarification 2009
- Budget de l’assainissement collectif – Tarification 2009 de la participation pour raccordement à l’égout (PRE)
- Etablissement Thermal – Tarifs pour l’année 2009
- Bibliothèque municipale – Tarification 2009
- Politique de la Ville – Tarifs 2009 des activités Contrat Enfance Jeunesse (Animation Jeunesse Vacances et PAJ)
- Politique de la Ville – Point Net – Tarifs 2009
- Politique de la Ville – Salles de spectacles et de réunion – Tarifs 2009
- Cimetière – Tarification 2009
- Funiculaire – Tarification 2009
- Voirie – Stationnement payant - Tarifs 2009
- Parcs souterrains – Tarifs stationnement 2009
- Elections – Frais de copies
- Education – Tarifications 2009-2010 – Accueils de Loisirs
- Education – Accueil Périscolaire – Tarification 2009-2010
- Education – Restauration scolaire – Tarification 2009-2010
- Rémunération des emplois temporaires d’animation
- Politique de la Ville – Tarifications 2009 – Activités socioculturelles – Ateliers Informatiques
- Petite Enfance – Multi-accueil « Petits Pas Pillon » - Multi-accueil « Lémantine » - Crèche familiale – Tarifs 2009.

M. CONSTANTIN demande à quelle salle correspond la salle n°2 au Château de Sonnaz.

M. le Maire explique qu’il s’agit de la salle des anciens combattant qui ne sera jamais louée.

M. CONSTANTIN constate que la part communale de l’eau a augmenté. Il réitère sa demande d’étudier une hypothèse d’un tarif social minimum.

M. le Maire explique que cette augmentation de 2% a comme conséquence la diminution de la consommation de l’eau. Il ajoute que les personnes en difficulté peuvent trouver des solutions au CCAS.

Mme ALBERTINI-PINGET demande pourquoi le tarif « Adulte » de la bibliothèque a augmenté de 50%.

M. le Maire précise que le tarif passe de 10 à 15 €, cela est dû à une erreur informatique l'année dernière.

M. ARMINJON trouve qu'au niveau du droit de stationnement, il y a matière à redéfinir la tarification.

M. RIERA explique que les activités Jeunesse seront facturées au prix coûtant avec un système de tarif dégressif par rapport au quotient familial.

<p style="text-align: center;">QUESTIONS DIVERSES POINTS D'INFORMATION</p>

QUESTION ORALE DE M. CONSTANTIN

Plusieurs habitants du haut de la Grand Rue subissent depuis plusieurs mois des nuisances sonores d'établissements ouverts la nuit, un en particulier dont le comportement peut-être considéré comme de la provocation délibérée.

Des personnes qui travaillent la journée ou sont scolarisées ne peuvent ne peuvent ainsi dormir la nuit.

Vous connaissez bien la situation ainsi qu'une de vos adjointes et vous êtes déjà intervenu et avez décidé la fermeture de l'accès Grand Rue depuis la place Jules Mercier le soir, mais sans beaucoup d'effet.

Quelles mesures efficaces peuvent-elles être prises pour assurer aux riverains la tranquillité à laquelle ils ont droit la nuit, sachant qu'en centre-ville on ne peut avoir le silence d'une campagne isolée; ce que reconnaissent volontiers les habitants concernés.

M. le Maire répond :

M. CONSTANTIN vous avez souhaité attirer mon attention sur les nuisances sonores que subiraient certains habitants du haut de la Grande Rue depuis plusieurs mois du fait d'établissements ouverts la nuit et vous me demandez quelles mesures efficaces peuvent être prises pour assurer aux riverains la tranquillité à laquelle ils ont droit la nuit.

Tout d'abord pouvez-vous me préciser à quel établissement vous faites allusion car vous ne donnez aucune indication dans votre courrier ?

Deux personnes se plaignent effectivement régulièrement des nuisances sonores occasionnées par le SUN 7.

Nous sommes intervenus avec Mme GALLAY-BRUNET à plusieurs reprises auprès de cet établissement afin qu'il respecte la réglementation en vigueur. Une réunion de concertation avec les différents protagonistes, le commissariat de police, la police municipale a eu lieu. Le propriétaire des lieux s'est engagé à cette occasion à réduire l'intensité de la musique diffusée. De plus le SUN 7 s'est équipé d'un limiteur de pression acoustique.

D'après les deux plaignants, la situation ne se serait pas améliorée.

Pourtant un contrôle sonométrique a été effectué sur place par le service environnement et la police municipale. Ce contrôle n'a pas permis de constater de dysfonctionnement des installations sonores. La police nationale a également effectué des contrôles.

Sur les 6 premiers mois de l'année, il y a eu 25 mains courantes consécutives aux appels d'une des deux personnes et un seul tapage dressé, l'infraction n'étant pas constatée les

autres fois. Il apparaît donc que la quasi totalité des constatations faites par le service environnement, la police municipale et la police nationale n'ont pas permis de mettre en lumière les tapages dénoncés par les plaignants.

Depuis, la police nationale a été sollicitée 4 nouvelles fois concernant le SUN 7 par les deux mêmes personnes. Je vous livre les conclusions de la police.

- . 6 septembre 22h45 : porte restée ouverte. Bruit modéré
- . 13 septembre 1h42 : bruit provenant de la rue et des bars environnants
- . 24 octobre 22h44 : présence d'un groupe d'une vingtaine de personnes discutant en sortant du SUN 7
- . 14 décembre entre minuit et 1h : n'ont rien constaté.

Comme vous pouvez vous en rendre compte, cela fait déjà quelques temps que nous sommes sensibilisés à ce problème et que nous avons effectué une série de contrôles qui se sont avérés tous négatifs sauf une fois. Nous avons à cette occasion mis en garde le propriétaire des lieux sur ses obligations.

Mais il est vrai qu'une des difficultés en la matière est que la perception que les personnes ont de l'intensité du bruit varie d'un individu à l'autre et n'est pas toujours en rapport avec la réalité des contrôles sonométriques effectués. Par ailleurs les bruits provenant de la rue ne sont pas forcément tous incriminables au même établissement.

De nouveaux contrôles seront donc effectués et si cette fois ils s'avèrent positifs nous pourrons alors prendre les mesures qui s'imposent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

**La séance du prochain Conseil Municipal est envisagée
le mercredi 28 janvier 2009 à 20h00**